

Période passée sous revue: septembre 2011 à août 2012

Rapport annuel sur les activités de la FMH dans le domaine des assistantes médicales

Adrian Sury

Président des délégués cantonaux aux questions des assistantes médicales

Deux changements d'ordre organisationnel ont eu lieu au cours de la période passée sous revue: pour des raisons de santé, le Dr Peter Imbach n'était malheureusement plus en mesure d'assumer ses fonctions de président de la Commission Examen final d'apprentissage. De décembre à mars, le Dr Verena Gantner s'est donc chargée à titre intérimaire d'élaborer les examens de fin d'apprentissage de cette année. Nous tenons à la remercier chaleureusement pour son travail. En début d'année, le Dr Katrin Hubschmid, généraliste et responsable du groupe de spécialistes Assistance à la consultation, a accepté de reprendre la présidence de la Commission.

En mars, le Dr Emil Schalch s'est retiré de la présidence de l'ORTRA Formation professionnelle des assistantes médicales, après de nombreuses années d'engagement. Le 19 mars, l'Assemblée générale de l'ORTRA a élu sur proposition de la FMH le Dr Thomas Heuberger pour lui succéder. En élisant le Dr Heuberger, l'ORTRA se dote d'un président qui, outre ses activités au cabinet et dans le domaine de la formation, connaît très bien le monde politique.

La circulation des informations entre les différents acteurs, leurs domaines d'activité et le Comité central est très bien gérée par Elisabeth Tröhler, du service Assistantes médicales de la FMH. En outre, une séance commune est organisée au moins une fois par an pour discuter des problèmes en suspens et de projets éventuels.

Cette année fut riche en événements, comme en témoignent les rapports ci-après des responsables des différentes commissions.

Révision de l'ordonnance sur la formation / Rapport de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité

Peter Tschudi

Comme chacun sait, la formation professionnelle initiale des assistantes médicales est régie depuis l'année scolaire 2010 par une nouvelle ordonnance sur la formation (orfo) et un nouveau plan de formation. La mission de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité consiste à

Pour différentes raisons, il semblait en effet opportun de supprimer deux exigences du cursus.

Le Dr Ernst Gähler, vice-président de la FMH et responsable du domaine Professions paramédicales, continue de représenter les demandes des différents organes à l'intention du Comité central de la FMH.

Désormais, la répartition des tâches est la suivante:

- Délégués aux questions des assistantes médicales: Dr Adrian Sury, président, Dr R. Tognina, vice-président
- Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité: Dr P. Tschudi, président
- Commission Examen final d'apprentissage: Dr Katrin Hubschmid, présidente
- ORTRA Formation professionnelle des assistantes médicales: Dr Thomas Heuberger, président

vérifier l'adéquation de l'ordonnance et du plan de formation. Tous les organes impliqués dans la formation professionnelle initiale des assistantes médicales y sont représentés (médecins, cantons, écoles professionnelles, associations, Confédération).

Pour la première fois, les bases médicales (objectif général 1.4) ont été évaluées au terme du 4^e semestre. L'examen s'est bien passé, les inquiétudes exprimées ne se sont pas confirmées.

Révision

La formation se déroule de manière positive, il y a peu de problèmes. Deux modifications ont cependant été introduites de manière anticipée dans l'orfo et le plan de formation. Pour différentes raisons, il semblait en effet opportun de supprimer deux exigences du cursus: *le groupe Balint/la supervision* ainsi

Correspondance:
Dr Adrian Sury
Elfenstrasse 18
CH-3000 Berne 15
Tél. 031 359 11 11
Fax 031 359 11 12

que *l'étude de cas* concernant la procédure de qualification.

Le groupe Balint/la supervision s'est heurté à une forte opposition au sein de nombreux cercles – y compris au sein du corps médical. Par manque de temps, il s'est également avéré très difficile d'intégrer les supervisions dans les cours existants. *L'étude de cas* aurait quant à elle posé d'importants problèmes notamment pour la procédure de qualification car il aurait été extrêmement difficile de recruter un nombre suffisant d'experts médicaux; les cantons sont donc intervenus pour signaler qu'il fallait s'attendre à des coûts élevés.

Suite à la suppression du groupe Balint/de la supervision et de l'étude de cas, le plan de formation s'est allégé; les personnes en formation ont désormais plus de temps pour se concentrer sur des thèmes importants. Il n'a pas été facile pour la Commission pour le développement professionnel et la qualité de prendre la décision de supprimer ces deux exigences de manière anticipée, mais elle est parvenue à la conclusion qu'il n'était pas raisonnable de conserver des exigences qui suscitent autant d'opposition.

En ce moment, nous sommes en train d'élaborer les formations des experts en vue de la procédure de qualification 2013.

Validation des acquis de l'expérience

La validation des acquis de l'expérience prévue par la loi sur la formation professionnelle doit permettre d'accéder à un diplôme d'assistante médicale reconnu au plan fédéral par d'autres voies que celle de l'apprentissage de trois ans. Cette nouvelle disposition part du principe que l'on peut également acquérir les compétences opérationnelles spécifiques à la profession grâce à l'expérience au quotidien. Sur la base d'une grille de compétences spécifiques, on déterminera au cas par cas les compétences des candi-

procédures de qualification concernées pourront être introduites, soit au plus tôt en 2013.

Formation des assistantes médicales

Thomas Heuberger

Ayant pris mes fonctions de président de l'organisation du monde du travail (ORTRA) Formation professionnelle des assistantes médicales il y a peu de temps, ma propre expérience ne me permet pas encore, après seulement quelques rencontres et quelques séances, de présenter les activités de l'ORTRA. Néanmoins, de nombreux travaux sont en cours de réalisation et de planification.

Suite à l'adhésion de l'Association Romande des Assistantes Médicales (ARAM) à l'ORTRA, l'organisme responsable du futur examen professionnel de «coordinatrice médicale» s'est considérablement élargi. Avec l'Association suisse des assistantes médicales et l'ARAM, le projet de formation regroupe désormais près de 75% de toutes les assistantes médicales suisses organisées en association. Les employeurs sont eux aussi très nombreux à être représentés par le biais de la FMH et de Médecins de famille Suisse.

La Commission de qualité de l'ORTRA a quasiment terminé la mise au point des bases réglementaires pour l'envoi de la demande à l'OFFT. Grâce à la collaboration avec la Fondation Suisse de Cardiologie et le centre de formation bernois pour les soins, un module Maladie coronarienne/insuffisance cardiaque a pu être élaboré et validé. Par ailleurs, le module Poumons est encore en cours d'élaboration.

Les prestataires de formation ne sont pas non plus restés inactifs. Dans le domaine clinique, les premiers modules de Chronic Care Management (Gestion des maladies chroniques) ont pu être proposés. Le diabète, les rhumatismes, les examens radiologiques à forte dose et les démences ont d'ores

Des perspectives de reconnaissance s'ouvrent aux assistantes médicales diplômées.

dates et, le cas échéant, les acquis ou les expériences supplémentaires qu'elles doivent encore acquérir.

La Commission pour le développement professionnel et la qualité a chargé une commission intercantonale Valais/Genève d'élaborer les documents nécessaires pour la validation des acquis de l'expérience. Ces documents, et en particulier les conditions de réussite, doivent encore être examinés par la Commission. Ce n'est qu'une fois que l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) aura effectué un examen approfondi que les

et déjà été intégrés à l'offre de formation; le premier cours du module cardiaque sera quant à lui mis au concours dans les prochains mois. En ce qui concerne les branches administratives, les modules Gestion d'un cabinet, Gestion du personnel et Comptabilité sont déjà proposés par certains prestataires, et les modules Gestion de la qualité et Informatique vont suivre.

La formation complémentaire des assistantes médicales est en pleine évolution. Désormais, des perspectives de reconnaissance au niveau tertiaire

s'ouvrent enfin aux assistantes médicales diplômées. Outre la possibilité d'évoluer dans leur propre profession, ces dernières pourront être plus mobiles et se tourner vers des professions voisines. De nouvelles possibilités de carrière s'offrent ainsi à elles.

Comme aucune reconnaissance n'a encore été délivrée par l'OFFT, il est difficile d'évaluer l'intérêt des assistantes médicales et de leurs employeurs pour cette formation complémentaire et de prédire la direction que prendra la profession. Cela s'explique également par le fait que le contenu de la formation et sa mise en pratique sont encore trop peu connus et que l'importance et la plus-value que représente cette formation pour le cabinet sont difficiles à estimer. A l'heure actuelle, aucune information fiable n'existe sur la manière d'indemniser cette amélioration qualitative du travail fourni par les assistantes médicales avec et pour les patients. Cela fait bientôt deux ans que la FMH a déposé une demande TARMED en vue de la rémunération du travail des assistantes médicales dans le domaine de la gestion des maladies chroniques, sans aucun résultat pour l'instant. Suite à l'arrêt du projet Futuro, aucune convention de prestations avec les assureurs n'est en vue en dehors du TARMED.

Même si l'on peut s'attendre à ce que les formations proposées dans les différents modules cliniques améliorent la prise en charge des patients et permettent de décharger les détenteurs de cabinets, l'importance de la rémunération via la facturation des prestations ne doit pas être négligée. En effet, la

participation à ces modules représente d'importants investissements matériels et financiers pour l'avenir ainsi qu'une forte motivation personnelle. Pour que de tels investissements puissent être consentis, il faut prévoir une contrepartie adéquate et concrète, loin de tout idéal. Les assistantes médicales sont en droit d'attendre une meilleure rémunération suite à leur investissement financier, à leur engagement temporel et à l'amélioration de leurs compétences professionnelles. Pour ce faire, leurs prestations doivent pouvoir être facturées. C'est le seul moyen de trouver un bon équilibre pour tout le monde.

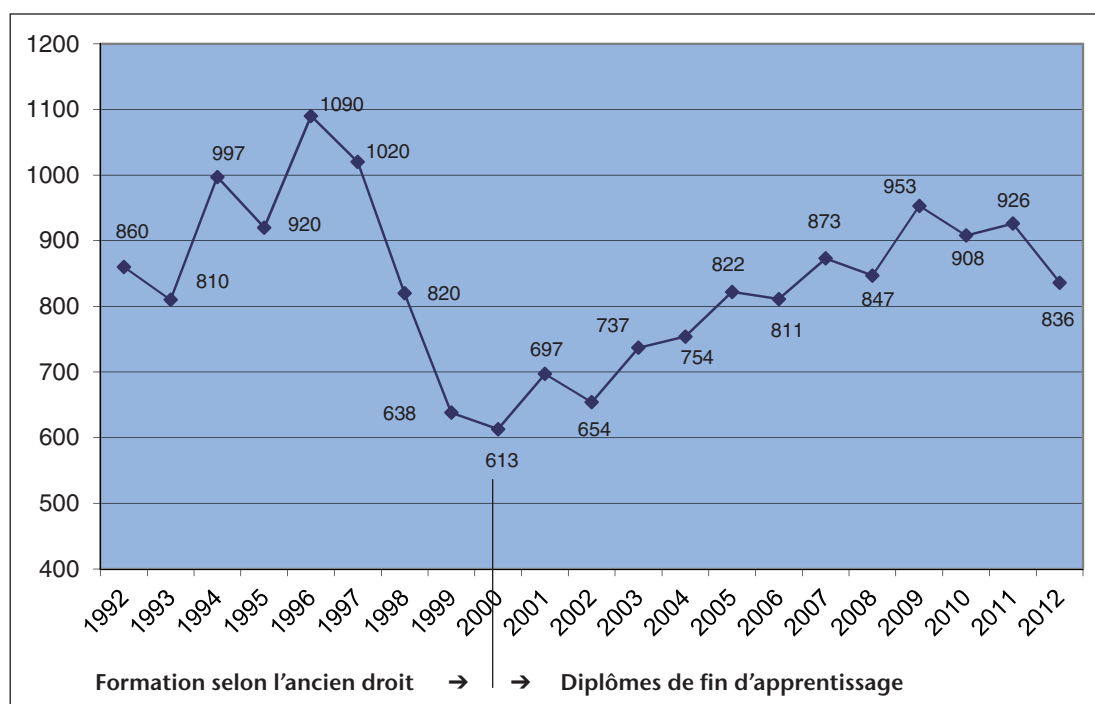
Commission Examen final d'apprentissage

Katrin Hubschmid

Cette année, la Commission a encore élaboré les examens sur la base de l'ancien règlement. En parallèle, de nouveaux examens blancs ont été mis au point en vue de la nouvelle orfo; ces documents sont à la disposition des candidates sur le site www.mpaschweiz.ch. Nous tenons à remercier chaleureusement les groupes de spécialistes qui, grâce à leur engagement, ont permis à la Commission de livrer les documents d'examens à temps. Les examens de fin d'apprentissage 2012 se sont bien déroulés, à l'instar de ces dernières années.

En 2013, les examens de fin d'apprentissage auront lieu pour la première fois selon la nouvelle ordonnance sur la formation professionnelle (nouvelle orfo). Les désignations ci-après sont valables

Figure 1
Statistique des assistantes médicales diplômées depuis 1992.



dès à présent pour les objectifs suivants: «*Processus d'entreprise*» (anciennement «Administration du cabinet médical»), «*Diagnostic radiologique*» (anciennement «Radiologie»), «*Diagnostic au laboratoire*» (anciennement «Laboratoire»), «*Bases médicales*» (anciennement «Pathologie») et «*Diagnostic général, processus thérapeutiques, assistance médicale, activités de conseil*» (anciennement «Assistance à la consultation»). Depuis 2012, l'objectif «Bases médicales» est évalué au terme du quatrième semestre.

Dès 2013, les objectifs «Hygiène» et «Relations avec les patients» seront intégrés à l'examen, et les connaissances en langues étrangères seront évaluées uniquement lors de l'examen oral. Pour que les examens de l'année prochaine se déroulent au mieux, des cours destinés aux experts seront organisés dès l'automne 2012 jusqu'au printemps 2013 en collaboration avec l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP).

Une préoccupation majeure de la Commission est de définir une date unique pour les examens écrits. La Commission déposera une demande en ce sens auprès de la Conférence suisse des offices de formation professionnelle (CSFP).

Formation des assistantes médicales et cours de maîtres d'apprentissage

Sur les 934 personnes en formation ayant passé l'examen cette année, 836 l'ont réussi (fig. 1), soit 90 de moins que l'année dernière. D'après l'enquête menée chaque année auprès des écoles professionnelles, il faut s'attendre à une nouvelle augmentation du nombre de diplômées pour ces deux prochaines années.

Pour qu'un nombre suffisant d'assistantes médicales puisse être formé à l'avenir également, il est indispensable de continuer à offrir des places d'apprentissage en conséquence. A cet égard, il est important de signaler que la possibilité de former des assistantes médicales n'est pas uniquement réservée aux médecins de premier recours. Les médecins actifs dans un autre domaine et qui souhaitent s'engager dans cette voie peuvent aussi obtenir une autorisation cantonale d'enseigner. C'est également valable pour les hôpitaux et les cliniques en mesure d'offrir des postes de formation efficaces dans les soins ambulatoires, une possibilité dont on fait largement usage depuis plusieurs années dans le canton du Tessin. Lorsque certains éléments comme la radiologie ou les analyses de laboratoire ne peuvent pas être acquis au cabinet médical, il est alors possible de les organiser autrement, par ex. en coopérant avec un hôpital ou en s'associant avec d'autres cabinets médicaux.

Durant la période passée sous revue, deux cours de maîtres d'apprentissage ont été organisés pour les médecins, chacun ayant réuni env. 20 participants. L'Association suisse des assistantes médicales orga-

nise par ailleurs des cours à l'intention des assistantes médicales qui souhaitent se former dans ce domaine. En outre, certains cantons proposent également des cours de maîtres d'apprentissage.

www.mpaschweiz.ch – www.fmh.ch

Le site internet www.mpaschweiz.ch, qui propose des informations et des documents utiles en lien avec la formation professionnelle initiale des assistantes médicales, est régulièrement mis à jour par le secrétariat des assistantes médicales de la FMH.

A l'adresse www.fmh.ch → Services → Assistantes médicales se trouvent des documents types et des informations concernant l'engagement d'assistantes médicales diplômées (modèle de contrat de travail, recommandations salariales, protection de la maternité).

Office de conciliation

Durant la période passée sous revue, aucune nouvelle demande de conciliation pour la Suisse allemande n'est parvenue au Prof. J. Brühwiler, docteur en droit. Par ailleurs, aucune affaire n'est en suspens.

Service Assistantes médicales du Secrétariat général

Le service Assistantes médicales du Secrétariat général de la FMH est à la disposition du président des délégués aux questions des assistantes médicales, le Dr Adrian Sury, ainsi que du Dr Ernst Gähler pour toutes les affaires concernant les assistantes médicales. Il fonctionne comme plaque tournante entre tous les organes cités ci-avant. En outre, il gère les secrétariats de la Commission Examen final d'apprentissage et de la Commission suisse pour le développement professionnel et la qualité. Il organise par ailleurs les cours de maîtres d'apprentissage pour médecins et il est responsable de la gestion des sites internet mpaschweiz.ch et www.fmh.ch. Ce service est rattaché au Service juridique de la FMH, ce qui garantit la mise à jour des règlements, conventions, etc., ainsi que les renseignements juridiques donnés aux médecins dans le domaine du droit du travail.

En conclusion

Comme à l'accoutumée, je remercie cette année également toutes les personnes qui se sont engagées avec détermination en faveur des assistantes médicales. Ma gratitude s'adresse aussi à toutes les assistantes médicales formatrices, aux maîtres d'apprentissage, aux écoles professionnelles et aux associations d'assistantes médicales ainsi qu'au Dr Renato Tognina, mon vice-président. J'aimerais remercier tout particulièrement Barbara Linder et Elisabeth Tröhler pour leur importante contribution et les compétences dont elles font preuve dans notre service de coordination au Secrétariat général de la FMH ainsi que pour leur disponibilité.